



METHODOLOGIE DE FIXATION DES COURS DE CHANGE DE REFERENCE DU DIRHAM

Bank Al-Maghrib procède quotidiennement à la détermination et à la publication des cours de change de référence du dirham sur la base des cotations des banques ayant le statut de teneur de marché.

Ces cours constituent la référence pour le marché des changes et sont utilisés par les banques commerciales pour la réévaluation de leurs avoirs et engagements libellés en devises.

I. METHODOLOGIE DE CALCUL

La détermination des cours de référence du dirham s'effectue comme suit :

1. Cours de référence USD/MAD

- Observation, toutes les 15 secondes, sur une plage horaire allant de 12h12min30sec à 12h17min30sec, des cotations USD/MAD (cours Acheteurs / cours Vendeurs) des teneurs de marché (soit 21 cotations par teneur de marché) ;
- Pour les cotations observées à l'instant t_i , un cours moyen est déterminé comme suit :

$$\text{Cours Moyen } t_i = (\text{Médiane Cours Acheteurs } t_i + \text{Médiane Cours Vendeurs } t_i) / 2$$

Où : i va de 1 à 21

- Calcul du cours de référence USD/MAD selon la formule suivante :

$$\text{Cours de Référence USD/MAD} = \text{Moyenne (Cours Moyens } t_i)$$

Où : i va de 1 à 21

Bank Al-Maghrib peut ne pas tenir compte dans le calcul du cours de référence USD/MAD d'une (ou plusieurs) cotation(s) d'un (ou plusieurs) teneur(s) de marché dans le cas où elle juge que cette cotation ne reflète pas la réalité du marché.

2. Cours de référence des autres devises

- Observation à 12h12min30sec, à 12h15 et à 12h17min30sec, des cours croisés moyens (MID) contre USD des autres devises cotées par Bank Al-Maghrib, à l'exception des devises de l'UMA dont les cours croisés contre USD sont fixés conformément à la Convention de paiement bilatérale unifiée conclue entre les Banques centrales des pays de l'UMA ;
- Calcul d'un cours croisé moyen pour chaque devise qui est égal à la moyenne des trois cours croisés MID observés ;
- Détermination du cours de référence de chaque devise sur la base du cours de référence USD/MAD et du cours croisé moyen contre USD.

II. PUBLICATION DES COURS DE CHANGE DE REFERENCE DU DIRHAM

Les cours de change de référence du dirham sont publiés quotidiennement à 12h30 sur le site Internet de Bank Al-Maghrib et sur des pages dédiées des agences d'information financière Reuters et Bloomberg.

Dans certaines circonstances, Bank Al-Maghrib peut modifier, dans la même journée, un cours de référence après sa publication. Dans ce cas, Bank Al-Maghrib procédera à une nouvelle publication.

III. SUSPENSION DES COURS DE CHANGE DE REFERENCE DU DIRHAM

Bank Al-Maghrib peut interrompre le processus de fixation du cours de change de référence du dirham en cas de survenance d'un événement majeur se traduisant par une modification de la structure de marché ou une détérioration de la qualité des données disponibles.

Dans ce cas, Bank Al-Maghrib examine l'existence d'une solution alternative crédible permettant de respecter les principes d'établissement des cours de référence. Si la suspension d'un cours de change de référence du dirham est inévitable, Bank Al-Maghrib en tient le public informé.

Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib continue à analyser le marché de change et la disponibilité des données afin de déterminer s'il est nécessaire de rétablir le cours de change de référence concerné.

IV. MODIFICATION DE LA METHODOLOGIE DE CALCUL

Bank Al-Maghrib réexamine périodiquement la méthodologie de fixation des cours de référence du dirham. A ce titre, elle assure une veille sur les développements des marchés de change, recueille les avis des parties prenantes concernées et examine l'opportunité de procéder à un changement de méthodologie.

Bank Al-Maghrib informe le public de toute modification de la méthodologie de calcul des cours de référence.